PROTOCOLE AVIFAUNE NICHEUSE

INDICE PONCTUEL D'ABONDANCE (IPA)

SUIVI AVIFAUNE - CPIE MEDOC
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIRONDE

I- PRINCIPE DE LA METHODE

Ce protocole d'Indice Ponctuel d'Abondance est basé sur la méthode proposée par Blondel et *al.* – 1970. Cette méthode a pour but de recenser l'avifaune en période de nidification grâce au chant ou par observation visuelle sur un point d'écoute, pendant une durée de 20 minutes. Les points d'écoutes doivent être définis au préalable, référencés géographiquement et séparés d'au moins 300m pour limiter les doubles comptages. Les IPA doivent s'effectuer le matin au lever du jour lors du pic d'activité sonore des oiseaux et dans des conditions climatiques propices :

- Absence de pluie
- Vent d'un maximum de 3 sur l'échelle de Beaufort
- Peu ou pas de brouillard (visibilité >1km)

Trois passages devront être effectués entre le 1er avril et le 15 juin afin de capter un maximum d'espèces selon le planning suivant :

PASSAGE	DATE	BUT
1	1er au 15 Avril	Pour les nicheurs précoces (espèces sédentaires et espèces migratrices précoce)
2	1er au 15 Mai	Pour les nicheurs moyennement tardifs
3	1er au 15 Juin	Pour les nicheurs très tardifs

II- DEROULEMENT DE LA METHODE

1. Les éléments à relever

Avant de début l'IPA, l'observateur devra noter les éléments suivant sur la fiche de terrain :

- La date et l'heure du relevé
- Le nom de l'observateur
- Le numéro de passage
- Le numéro de l'IPA
- L'intensité de perturbation (bruits) :

INTENSITE	CARACTERISTIQUES
Nul	Aucun bruit
Faible	Bruit éloigné ou ponctuel
Modéré	Bruit en continu
Fort	Bruit empêchant l'écoute sur plusieurs minutes

- Les conditions météorologiques

- L'intensité du vent sur l'échelle de Beaufort :

Échelle de Beaufort	0	1	2	3
Vitesse	<1km/h	1-5km/h	6-11km/h	12-19km/h

- La couverture nuageuse :

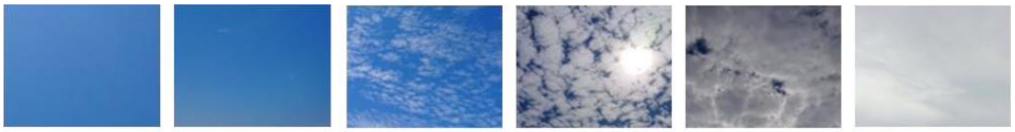

2. Le système de notation

Une note devra être attribuée à chaque individu contacté en fonction de son comportement :

COMPORTEMENT	**NOTE**
Chant	1
Vu avec comportement nicheur	1
Cri	0,5
Vu sans comportement nicheur	0,5

Pour une espèce ayant été contactée par le chant ou observée avec un comportement nicheur, les points peuvent être cumulés si plusieurs individus de cette même espèce sont comptabilisés (4 nicheurs maximum sur un même point IPA). En revanche, les espèces entendues par cri ou observées sans comportement nicheur comptabiliseront seulement 1⁄2 points au maximum, même si plusieurs individus de la même espèce sont contactés.

Par la suite, un statut sera attribué à chacune des espèces :

- Le statut « nicheur » noté 1 si les points totaux sont supérieurs ou égaux à 1
- Le statut « non nicheur » noté 0,5 si les points totaux sont égaux à 0,5

Pour ce suivi, il sera noté également les effectifs totaux de chaque espèce observée par point. De même, les espèces d'intérêt communautaire ou les espèces endémiques patrimoniales ou les concentrations remarquables seront géolocalisées sur un carte associée à la fiche du point.